

Comment récupérer 5 milliards d'euros dans la poche des retraités

Créé le 13-09-2012 à 16h32 - Mis à jour le 14-09-2012 à 16h40



Par Fanny Guinochet

Pour réduire le déficit de la Sécurité Sociale, la Cour des Comptes préconise de remettre en cause une partie des avantages fiscaux qui profitent aux plus aisés des retraités.



Didier Migaud, le président de la Cour des comptes et le Premier ministre Jean-Marc Ayrault en juillet. (Sipa/Witt)

Au total, ce ne sont pas moins de 5 milliards d'euros qui pourraient être économisés en s'attaquant aux avantages des retraités. Dit comme cela, les mesures présentées jeudi 13 septembre par la Cour des comptes risquent de faire bondir. Et pourtant, en dévoilant leurs préconisations pour assainir les comptes de la Sécurité Sociale, les magistrats de la rue Cambon se sont longuement penchés sur la situation des plus âgés.

Certes, leur réalité est contrastée et multiforme, reconnaissent les sages de la rue Cambon. "Mais malgré la persistance de situations individuelles préoccupantes, il reste que contrairement à une idée reçue, les retraités sont dans une situation globale en moyenne plus favorable que celle des actifs, notamment des plus jeunes", a rappelé Didier Migaud, le Président de la Cour.

Les retraités bénéficient au total de 12 milliards d'euros d'avantages fiscaux

Ainsi sont-ils plus souvent propriétaires que les actifs, tout en ayant fini de payer leur résidence principale. Fort de ce patrimoine, les anciens ont un niveau de vie "légèrement supérieur à celui des actifs et supérieur de 15% à celui de l'ensemble des non-retraités". Pour Didier Migaud "cette situation résulte pour une part de l'existence de nombreux dispositifs fiscaux et sociaux en leur faveur".

L'ensemble de ces avantages pèsent d'ailleurs la coquette somme de 12 milliards d'euros chaque année dans les dépenses de l'Etat. Aussi, après les avoir passés au peigne fin, la Cour émet plusieurs suggestions.

Plus d'abattement de 10% sur les revenus et une CSG au même taux que les salariés

Elle préconise, par exemple, de supprimer progressivement l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu. Cette exonération partielle accordée aux salariés pour leurs frais professionnels n'est plus justifiée pour les retraités qui, par définition, ne travaillent plus. Supprimer cet abattement rapporterait, selon la Cour, 2,7 milliards d'euros. Autre point qui mériterait d'être réformé : l'exonération d'impôt sur le revenu, des majorations de pensions pour les parents de trois enfants. Gain attendu : 800 millions d'euros.

Mais la préconisation de la Cour qui promet de faire polémique est l'alignement du taux de CSG des retraités les plus aisés (actuellement de 6,6 %) sur celui de l'ensemble des salariés c'est-à-dire 7,5 %. Une mesure qui permettrait d'encaisser 1,2 milliard d'euros supplémentaires par an.

Préserver les retraités qui doivent se contenter de petites pensions

Ce transfert, plusieurs économistes l'ont déjà évoqué. Thomas Piketty de l'école d'économie de Paris ou encore Bruno Pallier, chercheur au Cevipof et spécialiste des retraites, y sont favorables. Selon cet économiste, l'avantage de cette réforme serait d'épargner les retraités les plus pauvres, exonérés de l'impôt sur le revenu, qui n'acquittent pas non plus la CSG.

Car, si la Cour propose de faire le tri dans les aides sociales et fiscales distribuées aux plus anciens, elle tient toutefois à préserver les plus fragiles. Ainsi, pas question de toucher aux bénéficiaires du minimum vieillesse dont bénéficient un million de personnes. "Il conserve un rôle essentiel pour limiter le taux de pauvreté des retraités les plus modestes. Ses allocataires sont pour 55% des femmes dont un quart, a plus de 80 ans", écrit la Cour.

Un risque politique majeur

Dans un livre à paraître, "La France face au vieillissement", édité dans le cadre de la Chaire transitions démographiques, transitions économiques, Jean-Hervé Lorenzi, président du [Cercle des économistes](#), souligne également cette spécificité française qui tend à favoriser les vieux au détriment des jeunes.

La question de l'équité entre actif et retraités n'est pas nouvelle, mais elle est de plus en plus fréquemment posée. Politiquement, taxer les retraités n'est pas très populaire. Et pour le moins risqué. A droite, cette catégorie est une frange trop importante de l'électorat pour oser s'y attaquer. La gauche n'en reste pas moins gênée. Prendre l'argent aux plus anciens peu vite être mal perçu...